



Commission des dynamiques territoriales

1151 - Compétence départementale directe d'organisation du transport scolaire

Proposition de création et de financement d'une régie communale de transport scolaire entre Mietesheim et Uttenhoffen

Rapport n° CP/2016/301

Service gestionnaire :

M4 - Coordination infrastructures numériques et transport

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'une part, de décider de la création d'une régie communale pour le transport d'élèves d'Uttenhoffen scolarisés à Mietesheim, et d'autre part d'approuver les termes du projet de convention de délégation d'organisation et de financement de la régie à conclure avec la Commune d'Uttenhoffen.

Le Département organise et finance la ligne scolaire 309 circulant au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal des communes de Mietesheim et Uttenhoffen.

Cette ligne représente un coût annuel de plus de 43 000 € alors que 8 élèves seulement sont véhiculés. Devant le constat d'un coût par élève supérieur à 5 300 € par an, des solutions alternatives ont été recherchées en lien avec les Communes, dans l'objectif de maintenir un service pour un coût satisfaisant.

L'option proposée consiste à mettre en place une régie communale portée par la Commune d'Uttenhoffen. Le Département prendrait à sa charge les frais de location et d'assurance du véhicule, soit environ 7 000 € par an. Le reste des frais de fonctionnement (carburant, personnel, réparations) serait à la charge des deux Communes. Les Communes ont donné leur accord de principe pour la mise en place d'un tel dispositif.

L'ensemble de ces dispositions est repris dans le projet de convention annexé au présent rapport.

La commission Territoire Nord réunie le 23 mai 2016 a émis un avis favorable à la création de la régie et à la prise en charge des frais de location et d'assurance par le Département du Bas-Rhin. Cette prise en charge financière sera imputée sur la régie des transports.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Département statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide la création de la régie communale pour le transport des élèves entre Uttenhoffen et Mietesheim,
- décide la prise en charge des frais de location et d'assurance du véhicule,

- approuve les termes du projet de convention à conclure avec la Commune d'Uttenhoffen,
- autorise le président à signer la convention à intervenir.

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY